

LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES GRANDES ENTREPRISES

EN RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mars 2019

La performance énergétique des entreprises peut s'opérer grâce aux dispositifs suivants :

➤ L'audit énergétique représente la première étape vers un processus global et continu de performance énergétique au sein des activités industrielles et tertiaires, pour améliorer la compétitivité des entreprises dans un contexte de montée des prix de l'énergie. Depuis juin 2016, les grandes entreprises doivent réaliser un audit énergétique réglementaire, et renseigner les données clés sur la plate-forme nationale de l'ADEME : audit-energie.ademe.fr.

Les entreprises de plus de 250 salariés ou réalisant un chiffre d'affaire de plus de 50 M€ doivent avoir réalisé un premier audit énergétique.

➤ La norme ISO 50 001 pour la mise en œuvre de systèmes de management de l'énergie permet de développer la gestion méthodique de l'énergie au sein de divers organismes (entreprises, institutions publiques et privées). Une grande entreprise certifiée ISO 50 001 est exemptée de l'audit énergétique réglementaire.

➤ Le dispositif TPE & PME Gagnantes sur tous les coûts accompagne les établissements de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat, à élaborer un plan d'actions pour réaliser des économies en optimisant les flux énergie-matières-déchets. 80% des entreprises économisent plus de 180 € par salarié et par an : www.gagnantessurtouslescouts.fr

Plaquette en téléchargement sur :

www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html



CHIFFRES-CLÉS

- Une tonne équivalent pétrole (tep) est économisée par an pour 1 000 euros investis dans le secteur de l'industrie.
- Les économies d'énergie recommandées par l'audit **sans investissement** sont estimées de **6 à 25 % de la facture énergétique** dans le secteur tertiaire. Elles sont nommées les **gains rapides (quick wins)**.
- Les économies d'énergie peuvent permettre, selon la nature de l'activité, jusqu'à **30 % d'économies et dépasser 50 % pour la part de la consommation liée au bâtiment**. Pour le secteur tertiaire, les travaux de rénovation énergétique permettent ainsi d'accroître la valeur ajoutée du patrimoine immobilier.
- Pour les secteurs tertiaire et du transport, les **investissements moyens estimés pour améliorer la performance énergétique sont supérieurs à 500 000 €**, représentant en moyenne plus de **10 % de la facture énergétique**. Pour le secteur industriel, les investissements sont de l'ordre de 35-40 % de la facture énergétique.
- Plus de 315 établissements en région sont **certifiés ISO 50 001** pour la mise en œuvre du **système de management de l'énergie**.
- En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, plus de **1 000 préconisations** ont été recommandées au travers des audits énergétiques réceptionnés.
- **WinErgia, bureau d'études** : « Plus de 22 millions d'euros et près de 1 térawatt-heure (soit 86 000 tep) seraient économisés grâce à la mise en œuvre de 2 100 préconisations, à un niveau national ».

Entreprises dont le siège social est déclaré en région Provence Alpes Côte d'Azur, obligées à réaliser un audit énergétique : 330 entreprises (75 % tertiaire, 20 % industrie, 5 % transport)	Gisement en économies d'énergie	Consommation énergétique régionale finale en tonne équivalent pétrole (tep)
	315 000 tep de potentiel * soit 2,3 % de la consommation régionale	13 610 000 tep en 2017 **
20 sites électro-intensifs engagés en région pour la performance énergétique, aidée d'un système de management de l'énergie certifié ISO 50 001	Réduction de consommation attendue pour 2020	Consommation énergétique régionale Industrie
	environ 185 000 tep soit 3,7 % de la consommation industrie	4 962 260 tep en 2017 *** soit 36 % de la consommation régionale

* données issues de la plate-forme ADEME audit-energie.ademe.fr

** données actualisées sur : oreca.maregionsud.fr/consommation-energetique-regionale.html

*** oreca.maregionsud.fr/consommation-energetique-regionale/industrie.html

Le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe les objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale (et primaire) :

Par rapport à 2012	2012	2021	2023	2030
Énergie finale	13 000 000 tep	-7,5 % 12 018 000 tep	-9 % 11 800 000 tep	-15 % 11 000 000 tep

source : connaissance-territoire.maregionsud.fr/le-sraddet/le-schema-regional/

Objectifs engagés dans la loi relative à la transition énergétique du 17 août 2015 :



-30% de consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012



Réduire la consommation énergétique finale de **50% en 2050** par rapport à 2012

RETOUR D'EXPÉRIENCE DES ENTREPRISES

International Flavors & Fragrance : « Des matelas isolants sur 90 points singuliers (vannes et brides) du circuit vapeur ont été installés pour un coût de 20 000 €, afin de limiter les déperditions thermiques. 9 000 € d'aides ont pu être mobilisées via le dispositif des Certificats d'énergie mobilisée (CEE). Le temps de retour sur investissement est prévu sur 14 mois. La diminution prévisionnelle de la consommation de gaz est estimée à 8 % et celle pour l'électricité à 5 % ».

Centre commercial dans le var - optimisation des consommations de froid accompagnée par Greenflex : « Le froid représente en moyenne 45 % de la consommation totale du magasin. Les réglages effectués sur l'installation de production de froid commercial ont permis de générer un gain allant jusqu'à 20% sur les mois d'hiver, soit une économie moyenne annuelle supérieure à 10% sur l'année, équivalente à 135 MWh/an. Les économies ont été réalisées grâce à la mise en œuvre d'un Contrat de Management de l'énergie avec la société Greenflex, comprenant un engagement de réduction de la facture énergétique du site d'au moins 5%/an. Cet accompagnement s'est concrétisé par la mise en place d'un système de télé-relève, d'audits thématiques sur site, d'un suivi des réglages en partenariat avec le mainteneur (frigoriste, climaticien, etc.), et de l'analyse des gains et alertes sur les dérives de consommation. Les gains financiers réels obtenus atteignent au final 10% de réduction sur la facture énergétique du magasin (tous postes confondus) soit 11 000 €/an sans investissement.

Crédit Agricole Provence Côte d'Azur : « La mise en place d'un système de management de l'énergie avec la certification ISO 50 001, la rénovation anticipée de nos systèmes de chauffage/climatisation/ventilation afin d'installer des systèmes moins énergivores, l'installation d'outil pour les web conférences, etc, nous ont permis de réduire de **3 à 5% notre consommation énergétique globale** ».

Plate-forme de Lavéra : « La consolidation du management de l'énergie de la Plateforme de Lavéra dans le cadre de la certification ISO 50 001, avec la mise en place d'un suivi énergétique détaillé et la mise en œuvre de projets d'améliorations notables telles que :

- l'utilisation de moteurs électriques en remplacement de turbines vapeur pour nos besoins en force motrice,
- la lutte contre les pertes énergétiques et les fuites,
- la substitution des combustibles liquides par du gaz naturel (qui entraîne à la fois une réduction de la pollution et des émissions CO₂ mais aussi des gains de rendement), permettent d'améliorer la performance énergétique de la plateforme de 1% à 2% par an en moyenne (ratio de l'énergie consommée par rapport à la production). Cette recherche d'amélioration de notre performance énergétique qui nécessite à la fois un engagement permanent et des investissements importants, est une priorité pour les salariés et les actionnaires de la plateforme de Lavéra. »

Retours d'expérience consultables sur :

- www.portail-energie.fr : le portail de l'énergie animé par la CCI Nice Côte d'Azur
- le guide ADEME **Système de management de l'énergie : ce sont les entreprises qui en parlent le mieux**
- la rubrique de l'ATEE « **Management de l'énergie – les bonnes pratiques** »
- le guide **49 exemples de bonnes pratiques énergétiques en entreprise** consultable sur www.ademe.fr/entreprises



→ **42% d'économies d'énergie** pour l'entreprise GSK⁽¹⁾ sur 8 ans de stratégie suivie de maîtrise de l'énergie. GSK a décidé de s'engager dans un SMEnergie pour maintenir cette performance.

→ **6% de gain sur les consommations d'électricité** sans gros investissements, dès la première année d'engagement de la démarche de management énergétique chez SEA Vernon⁽²⁾.

→ **Moins 25% d'énergie consommée par produit fini**, c'est ce qu'a obtenu Freudenberg Evolon⁽³⁾ grâce à la mise en place d'un Système de Management de l'Énergie. Et elle ne compte pas en rester là !

→ **Un objectif réalisé à 107% !** Après avoir déterminé un IPE (Indicateur de Performance Énergétique) de 374 kg vapeur / tonne de sucre produite et réalisé des travaux d'économies d'énergie sur son procédé vapeur en 2012-2013, l'entreprise Gardell⁽⁴⁾ a obtenu sur sa campagne 2014 un ratio de 347 kg vapeur / tonne de sucre.

Autres liens et bilans consultables sur : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/audit-energetique-pour-les-grandes-entreprises-a8565.html>

AIDES FINANCIÈRES POUR LES ENTREPRISES EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les aides de l'ADEME

Afin d'accompagner la transition énergétique et écologique en France, l'ADEME soutient les entreprises, dans leurs études de faisabilité technico-économique, leurs innovations ou leurs investissements selon les modalités présentées sur le site :

www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/financer-projet/aides-lademe

et en particulier pour l'efficacité énergétique en industrie : www.ademe.fr/industriels-investissez-performance-energetique

Retrouvez les appels à projets nationaux et régionaux sur : appelsaprojets.ademe.fr

et notamment l'appel à projet régional Fonds Chaleur <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/APPFCPACA2019-48>.

Un dispositif spécifique est également disponible pour soutenir la récupération de chaleur fatale :

www.ademe.fr/faites-economies-lademe-finance-projets-recuperation-chaleur avec une opération régionale spécifique offrant la possibilité à un industriel de bénéficier gratuitement des conseils d'un prestataire compétent, neutre et indépendant, le CETIAT :

<http://paca.ademe.fr/sites/default/files/files/Actualite/Toute-actu/financement-recuperation-chaleur.pdf>



AIDES FINANCIÈRES POUR LES ENTREPRISES EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les certificats d'économies d'énergie (CEE)

Les CEE favorisent les investissements vers des systèmes à haute performance énergétique dans le cadre de projets globaux pour la maîtrise de l'énergie. Les entreprises doivent réaliser un partenariat avec un fournisseur d'énergie (dit obligé), ou un délégataire (entreprise mandatée par un obligé) pour valoriser les CEE (prix d'échange supérieur à 6,50 €/MWh cumac en janvier 2019 et à 8,97 €/MWh cumac sur le marché spot).

Retrouver le guide pour les entreprises, le calculateur et le prix des CEE sur :

www.paca.developpement-durable.gouv.fr/certificats-d-economies-d-energie-r1991.html

contact : ceepaca@developpement-durable.gouv.fr



Les aides du conseil régional et du Contrat de Plan État-Région

La Région accompagne et finance les projets d'efficacité énergétique et de valorisation de chaleur fatale, inscrits au sein notamment de projets d'écologie industrielle et territoriale (EIT) et de responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE), dans le cadre du Contrat de Plan État Région et de dispositifs référencés dans les liens suivants :

<https://entreprises.maregionsud.fr/>

www.maregionsud.fr/developpement-durable/mutations-economiques/rse.html

Consulter les cadres régionaux d'intervention, notamment «Bâtiments durables» pour le soutien à la rénovation énergétique :

<http://oreca.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/dispositifs-regionaux.html>



PRO-REFEI : Formation de 3 000 référents énergie dans l'industrie pour 2020

Ce programme de formation, lancé en juillet 2018, est soutenu financièrement par le dispositif des CEE, à hauteur de 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés et de 50% pour les autres, dans la limite de 3 salariés pris en charge par entreprise (SIREN) :

<https://pro-refei.com/>

PROREFEI

FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE
EN INDUSTRIE

Le Groupement efficacité énergétique et énergies renouvelables

La CCI Nice Côte d'Azur accompagne les entreprises et collectivités locales dans la définition de leurs besoins puis en les orientant vers un annuaire des entreprises du « Groupement Efficacité Énergétique et Énergies Renouvelables ».

Ce groupement a pour objectifs de :

➔ dynamiser le marché local de l'énergie en facilitant les mises en relations pour aider le passage à l'acte,

➔ inciter à investir dans des infrastructures et services permettant plus d'efficacité énergétique.

contact : Xavier CARLIOZ, xavier.carlioz@cote-azur.cci.fr

Marc Fontaine, marc.fontaine@cote-azur.cci.fr

www.paca-ecobiz.fr/jcims/prd_999295/fr/lancement-reussi-du-groupement-efficacite-energetique-et-energies-renouvelables

Retrouvez également le guide de l'énergie qui valorise les opérations innovantes sur le territoire : www.portail-energie.fr



CCI NICE CÔTE D'AZUR

Programme SMEn de l'ATEE

PRO-SMEn encourage et soutient financièrement la mise en place de Systèmes de management de l'énergie conformes à la norme ISO 50 001, dans les entreprises et les collectivités, par le versement d'une **prime plafonnée à 40 000 € HT**, ou égale à 20% des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés. www.pro-smen.org



Aides aux TPE et PME

www.gagnantessurtouslescouts.fr

Prêt Éco-Énergie (PEE) BPI France :

www.pee.bpifrance.fr

Le parcours performant et responsable en PACA :

www.performant-responsable-paca.fr

Eco-défis des commerçants et des artisans sur 20 territoires de la région (cmar-paca.fr)



TPE & PME GAGNANTES
SUR TOUS LES COÛTS !
ÉNERGIE - MATIÈRES - DÉCHETS

PARCOURS
PERFORMANT
ET RESPONSABLE
EN PACA

UNE GAMME D'OUTILS
POUR ACCOMPAGNER
VOTRE DÉMARCHE RSE



AUTRES LIENS RESSOURCES

www.aides-entreprises.fr : portail national des aides aux entreprises

www.paca.developpement-durable.gouv.fr/aides-aux-entreprises-pour-la-transition-a9047.html

oreca.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets.html : appels à projets européens, nationaux, régionaux et locaux recensés

atee.fr/management-de-lenergie-contrat-de-performance-energetique-et-tiers-financement